



EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 octobre 2025

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-cinq et le sept octobre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N° 3

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoints, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Sébastien BRAZ, Mme Stéphanie PERRIER, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 25 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Christine BUISSON-COMBE par Mme Sandy LACROIX, M. Yvon DELCHET par M. Patrick BROQUERIE, Mme Ayse TARI par M. Bernard COMBES, M. Clément VERGNE par M. Serge HULPUSCH, Mme Aïcha RAZOUKI par Mme Yvette FOURNIER, Mme Micheline GENEIX par M. Raphaël CHAUMEIL à partir de 19h45.

Etaient absents : Madame Anne BOUYER, M. Grégory HUGUE

Madame Sandy LACROIX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Transfert de propriété constatant le paiement intégral du prix de biens sis Lotissement Le Rodarel

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget Ville,
- Considérant que le 1^{er} septembre 1983, Madame Agnès Jacqueline CLAUZADE a acquis, dans le cadre d'une vente à terme, une maison d'habitation de plain-pied, un garage indépendant mitoyen et le terrain alentour sis 1, impasse des Pervenches, parcelle AD 316, à la Société Anonyme d'Economie Mixte « La Construction Immobilière de Tulle »,
- Considérant que le paiement du bien devait être constaté par un acte mais ce dernier n'a jamais été établi,
- Considérant que Madame CLAUZADE souhaite aujourd'hui céder ce bien à un potentiel acquéreur mais que la vente est bloquée en raison de l'absence du transfert de propriété constatant le paiement intégral du prix du bien,

- Considérant que la SAEM CIT a réalisé 3 opérations de construction sur la commune de Tulle (55 logements à la Pièce Basse, 80 logements à Virevialle et 95 logements au Rodarel) et qu'en 2002, les 2 premières opérations étaient terminées et que seuls les pavillons locatifs du Rodarel constituaient le patrimoine et la source de revenus de cette SEM dont la Ville de Tulle était actionnaire majoritaire pour posséder la plus grande part du capital social »,
- Considérant que, déficitaire, cette SAEM a été liquidée le 13 juillet 2002 après avoir été absorbée par la commune dans le cadre d'une Transmission Universelle de son Patrimoine et ce, après cession de son patrimoine locatif à un bailleur social,
- Considérant que, par conséquent, la compétence revient au Maire de Tulle de régulariser la situation de Madame CLAUZADE,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- 1- Décide** de procéder au transfert de propriété résultant de la constatation par acte authentique du paiement intégral du prix du bien constitué d'une maison d'habitation de plain-pied, d'un garage indépendant mitoyen et d'un terrain alentour sis 1, impasse des Pervenches, parcelle AD 316, étant précisé que le paiement de l'acte sera à la charge du propriétaire.
- 2- Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents s'y rapportant.
- 3- Décide** d'autoriser cette même procédure pour les potentiels propriétaires demandeurs, étant précisé que le paiement des actes sera à la charge des propriétaires demandeurs et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents à intervenir.
- 4-** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.



La secrétaire de séance

Sandy LACROIX

Transmis au Contrôle de Légalité le : 08 OCT. 2025
Date et ref de l'accusé de réception : 08 OCT. 2025

D3 - 07/10/2025